

Suisse : le poids de l'histoire

Autor(en): **Moreau, Thérèse**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **88 (2000)**

Heft 1438

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le poids de l'histoire



Années 1920. Les suffragistes protestent contre le rythme d'escargot auquel se traîne le suffrage féminin.

Thérèse Moreau

Un ouvrage historique est né presque 20 ans après l'inscription du principe de l'égalité entre sexes dans la Constitution. Il analyse les progrès survenus côté femmes.

Femmes et discriminations en Suisse: le poids de l'histoire¹: l'ouvrage est né d'un amer constat, celui de la contradiction entre l'inscription dans la Constitution helvétique le 14 juin 1981 du principe de l'égalité entre femmes et hommes et du peu de progrès accompli par la classe des femmes. Les historiennes Head-König et Mottu-Weber ont donc voulu analyser et faire reconnaître le poids des discriminations et des préjugés ancestraux à l'encontre des femmes. Pour ce faire, elles ont fait émerger de façon plurielle et diversifiée l'importance de la catégorie femmes dans tous les rouages de la société helvétique. Elles ont donc choisi quatre champs d'analyse:

1. *La condition juridique et le statut des femmes dans le droit moderne et ancien.* Les historiennes rappellent la mise sous tutelle généralisée ayant commencé au XVI^e siècle et qui a abouti au Code Napo-

lémon encore en vigueur dans les années 1980. Et si le rôle de la religion ne doit pas être négligé, l'analyse de la condition juridique du statut des femmes dans le droit démontre que la volonté d'exclure les femmes de l'héritage et du patrimoine poussa le politique à s'accrocher à la tutelle maritale. On voit également la dégradation du pouvoir des femmes lorsqu'il s'agit du droit de donation ou de témoigner en justice. C'est ainsi que la loi de Berne exigeait le témoignage de quatorze femmes (pourquoi ce chiffre et non un autre?) pour qu'il y ait preuve officielle.

2. *L'éducation des femmes.* Le cas de Genève fait ici l'objet d'une étude particulière. Les historiennes rappellent également le cas de la ville de Lucerne où les filles n'avaient pas droit à l'apprentissage de l'écriture et où l'on insistait sur les travaux d'aiguilles... Nous ne sommes pas loin du pro-

gramme éducatif choisi par Jean-Jacques pour Sophie!

3. *Les femmes dans l'économie.* On voit que si l'économie a été un domaine de recherche, celle-ci portait uniquement sur le travail salarié. C'est pourquoi des secteurs comme la domesticité, le commerce ou l'enseignement sont relativement peu documentés. Les autrices de Femmes et discriminations en Suisse: le poids de l'histoire se sont, quant à elles, intéressées tout particulièrement au lieu de la production féminine pour montrer comment la discrimination est diversifiée de ville en ville ainsi qu'aux disparités salariales qui, rappelez-le, perdurent encore.

4. *Le système judiciaire et les femmes.* Ce sont souvent par les archives des cours de justice que l'on peut «entendre» les femmes mais cela signifie également que leurs témoignages sont rendus par le biais des voix et des lois masculines et masculinistes. On s'en rend bien compte dans l'attitude différenciée de la justice romande (XVII^e – XIX^e) à l'égard des voleuses et de celles qui commettent un infanticide, lequel est passible de la peine capitale.

Cet ouvrage nous prouve, s'il en était besoin, que le progrès social n'est jamais linéaire et que le statut des femmes ne saurait changer sans un mouvement féministe fort, sans volonté politique affirmée de redressement, de justice envers les femmes. ❧

1. Anne-Lise Head-König, Lillane Mottu-Weber. Femmes et discriminations en Suisse: le poids de l'histoire. Genève: Publications du département d'histoire économique, 1999, 235 p.